



IVRY
s/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE
CIRCULATION

RUE JEAN BAPTISTE RENOULT (R.D.223)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Jean Baptiste Renault par la société ECR – 8 rue de l'Industrie – 77550 – Limoges-Fourches, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la révolution – 94140 Alfortville (réparation de câble),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes rue **Jean Baptiste Renault** à compter du **22 juillet 2024** à **9 heures** jusqu'au **9 août 2024** à **16 heures 30** :

- **Neutralisation ponctuelle de la chaussée** pour chargement/ déchargement : la **circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquet K10,
- **Neutralisation partielle du trottoir** face au n°13 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h (rappel).**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

IVRY
s/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société ECR – 8 rue de l'Industrie – 77550 – Limoges-Fourches.

FAIT EN MAIRIE, LE

10 JUIL. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE

10 JUIL. 2024



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon